

Compte-rendu

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 23 août 2018

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, MM. Patrick FRACASSIN, Marcelino DIJOUX, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM. Florian BELOT, Jean-Claude MARTINEZ Franck PRADIER et Jean-François ROQUES, conseillers municipaux.

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Jean-François ROQUES comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Versement des fonds de l'association « Tennis Club des 3 communes » à la commune
2. Projet aménagement du Village
3. Questions diverses

1 – VERSEMENT DES FONDS DE L'ASSOCIATION « Tennis Club des 3 communes » À LA COMMUNE

L'association « Tennis Club des 3 communes » étant dissoute (créée à l'occasion de la réalisation du court de tennis en 1990), Monsieur le Maire propose de transférer le solde positif du compte de l'association, au budget de la commune qui s'élève à 1 787.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de Monsieur le Maire soit de :

- Reverser les bénéfices de l'association « Tennis Club des 3 communes » sur le budget primitif de la commune de Beauvais pour la somme de 1 787.29 €

2 – PROJET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Routes dangereuses : plaintes de riverains situés place du Boulodrome, chemin des Linasses.

Monsieur GARCIA Nicolas domicilié 51 chemin des Linasses, attire l'attention par un courrier adressé au Maire, sur le problème permanent de sécurité routière, provoquée par une vitesse excessive de certains automobilistes.

Les services de la voirie départementale seront sollicités pour étudier une solution provisoire afin d'inciter les automobilistes à ralentir, dans l'attente de la réalisation du projet d'aménagement du village.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- **Lotissement** : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le parcellaire définitif des 4 premiers lots, compris dans la tranche 1 des travaux d'aménagement du village (intégré chemin d'accès et parking)
- **Devis éclairage terrain multisports** : le Conseil Municipal accepte, à la majorité des membres présents, le devis présenté par l'entreprise Mathieu LALA (entreprise MATH ELEC) pour un montant de 411.43 € (les travaux seront réalisés fin septembre début octobre).

- **Aménagement du village : points sur les subventions attendues**

Monsieur le Maire informe que les travaux pourront commencer avant la fin de l'année d'après les dernières informations communiqués par les co-financeurs. Les subventions seront notifiées au plus tard fin novembre 2018.

- **Ecole : création d'une école unique** - Participation des communes de Beauvais sur Tescou et Tauriac à l'achat du terrain sur la commune de Montgaillard pour la création de l'école unique.

Suite au mail adressé par le service de la Communauté d'Agglomération en charge des affaires scolaires concernant la participation éventuelle à l'achat du terrain, Monsieur le Maire indique que :

- La commune de Beauvais sur Tescou n'a pris aucun engagement sur une contribution éventuelle à l'achat du terrain situé à Montgaillard pour y construire la future école,
- La commune de Beauvais sur Tescou a manifesté pleinement (dans l'intérêt des parents d'élèves et des enfants résidents sur les 3 communes et au-delà) sa solidarité en acceptant de supprimer son école sur sa commune ce qui est, en soi, une décision exceptionnelle et un acte symboliquement très fort.

Cependant, Monsieur le Maire indique qu'une contribution exceptionnelle pourrait être accordée mais après réintégration des bâtiments scolaires situés sur la commune dans le patrimoine communal.

Un courrier a été adressé, en ce sens, au service scolaire de la Communauté d'Agglomération.

- **Panneau de réglementation du city** : en cours

- **Station d'épuration** : voir fossé et assainissement

- **Règlement du cimetière** : Monsieur le Maire propose de conduire une réflexion pour éditer un règlement intérieur pour les cimetières afin de faciliter la gestion, le suivi des opérations funéraires, l'entretien et le respect des lieux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 11 octobre 2018 à 21h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23h00**.